



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....
Séance du 11 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 Juillet 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Yves FRAISSE (représentée par sa suppléante Dominique VIDAL) ; Marie-Françoise FRANC-ROUANET ; Delphine GAZEL ; Harmonie GONZALEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Benoit MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pierre André PEDESSEAU ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Bruno PLA ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Catherine SONZOGNI ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Ayant donné pouvoir : Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Jean Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Jacques PLANES à Jean ARCAS ; Franck POUJOL RICARD à Benoit MARSAUX ; Thierry SALLES BLAYAC à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Anne CABRIE ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Michel LIGNON ; Catherine LISTER ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	35
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	41

Délibération n° : 2024.07.11/120

Objet : Attribution de subvention = UPSP pour installation radio à Saint-Pons de Thomières

VU l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les collectivités à effectuer des contrôles sur l'utilisation des subventions distribuées ;

VU l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressé à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom propre, soit comme mandataire ;

CONSIDERANT que l'association « Radio Salvetat » souhaite s'installer à Saint-Pons de Thomières pour augmenter sa zone de diffusion ;

CONSIDERANT qu'il s'agit pour la collectivité d'une opportunité de développer la communication sur l'ensemble du territoire tant au niveau animation, institutionnel que pour le développement économique ;

CONSIDERANT que l'association UPSP accompagne l'installation de la radio sur Saint-Pons de Thomières et sollicite auprès de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux une subvention de 3 000 € pour du matériel ;

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à la **MAJORITE** (38 POUR – 2 ABSTENTIONS – 1 CONTRE)

- **Décide** de soutenir le projet de l'UPSP en attribuant une subvention de 3 000 € pour l'installation de la Radio à Saint-Pons de Thomières ;
- **Précise** que le versement de la subvention est conditionné à l'installation effective de la radio à Saint-Pons de Thomières ;

Accusé de réception en préfecture
034-200066348-20240711-D1202024-DE
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Catherine SONZOGNI



Le Président
Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr